

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 mars 2006
(convocation du 13 mars 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Mars Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIER Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. MARTIN Hugues à M. VALADE Jacques
Mme. FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. BANAYAN Alexis à M. SIMON Patrick
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. PUJO Colette
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
M. BENOIT J. Jacques à Mme DUMONT Dominique (à compter de 10 h 40)
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
M. CAZENAVE Charles à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. DAVID Jean-Louis à M. DUCHENE Michel
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert (à compter de 11 h 30)
Mme de FRANCOIS à M. ANZIANI ALain (à compter de 11 h 30)

M. HERITIER Michel à M. HOUDEBERT Henri (à compter de 11 h 30)
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à compter de 11 h 30)
M. LOTHaire Pierre) M. MANGON Jacques (jusqu'à 12 h 00)
M. MAMERE Noë à M. DANE Michel
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (à compter de 11 h 30)
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 10 h 40)
M. PIERRE Maurice à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 30)
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. TAVART Jean-Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

EXCUSE :

M. PUJOL Patrick
LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Direction des Moyens Généraux - Acquisition de véhicules, matériels et engins de nettoiement - Programme 2006 - Appel d'offres ouvert - Autorisation

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du renouvellement du parc de matériel roulant de la Communauté Urbaine de Bordeaux – programme 2006, notre Etablissement Public lance un appel d'offres afin de remplacer les matériels usagés et réformés.

La Direction des Moyens Généraux a ainsi mis au point un dossier de consultation des entreprises sous forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Il est composé de 13 lots qui feront chacun l'objet d'un marché séparé.

Le détail des lots est le suivant :

<i>Lot s</i>	<i>Désignation</i>	<i>Estimation en € HT</i>
1	2 bennes à ordures ménagères de 7 m ³ maximum sur châssis porteur 4x2, équipées d'unlève-conteneurs monopeigne pour collecte mixte (système de chargement fermé ou ouvert)	200 669,00
2	2 bennes à ordures ménagères sur châssis porteur étroit de 19 T de PTAC à cabine surbaissée, équipées d'unlève-conteneur manuel à double chaises indépendantes pour collecte mixte (système de chargement fermé ou ouvert)	326 087,00
3	9 bennes à ordures ménagères sur châssis porteur 4x2 de 19 T de PTAC, équipées d'unlève-conteneurs manuel à double chaises indépendantes (trémie haute, système de chargement fermé)	1 091 137,00
4	1 fourgon atelier de 3,5 T de PTAC à moteur diesel	22 575,00
5	1 fourgon de lavage haute pression à moteur diesel	54 348,00
6	2 châssis 4x2 de 19 T de PTAC équipés d'un bras et d'une grue hydrauliques	240 803,00

<i>Lots</i>	<i>Désignation</i>	<i>Estimation en € HT</i>
7	7 châssis 6x2 EAD de 26T de PTAC équipés d'un bras et d'une grue hydraulique	994 983,00
8	1 tracteur routier 4x2	75 251,00
9	2 semi-remorques de 80 m3 environ à fond mouvant alternatif	153 846,00
10	1 chargeuse articulée de 4 T minimum en ordre de marche	45 987,00
11	1 rouleau compacteur à déchets sur berce amovible	41 806,00
12	88 bennes de 40 m3 sur berce amovible de classe 2, conformes à la norme NFR17.108	547 659,00
13	7 bennes de 11 m3 sur berce amovible de classe 2, conformes à la norme NFR 17.108	32 107,00
Total de l'estimation € HT		3 827 258,00

Les délais d'exécution de chaque lot sont les suivants :

<i>Lots</i>	<i>Délai d'exécution maximum imposé</i>
1	24 semaines
2	24 semaines
3	24 semaines
4	16 semaines
5	18 semaines
6	24 semaines
7	24 semaines
8	16 semaines
9	16 semaines
10	10 semaines
11	8 semaines
12	20 semaines
13	12 semaines

Ces délais partent à compter de la date de notification du marché.

L'opération est estimée à 3.827.258,00 € HT.

La dépense est prévue du Budget Principal de l'exercice 2006 sur les imputations suivantes :

- chapitre 21, article 2158, fonction 8120, CRB O300, Programme OAA00
- chapitre 21, article 2182, fonction 8120, CRB O300, Programme OAB00
- chapitre 011, article 6156, fonction 0203, CRB AA10
- chapitre 011, article 6355, fonction 0203, CRB AA10

Compte tenu du montant estimé, l'appel d'offres sera de portée européenne.
Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics
- à signer le (ou les) marché(s) à intervenir avec le (ou les) prestataire(s) qui aura(ont) émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres,
- à procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'un prestataire, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, en application de l'article 59, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35.I.1°dudit Code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

En application des dispositions des articles L2121.12 et L2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises est consultable par les Conseillers Communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés (Hôtel Communautaire – Esplanade Charles de Gaulle – 13^{ème} étage).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 mars 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
31 MARS 2006**

M. ODETTE EYSSAUTIER

